



# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021 (Articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)**

L'an deux mille-vingt-un, le dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 10 mai 2021

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUIT Georges, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, M. BONNET Franck, M. AUBANEL Jean, Mme SOUTEIRAN Floriane, M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. GSEGNER Gérard (pouvoir à M. Thierry CAPIOD), Mme BONIN Virginie (pouvoir à Mme Cathy ESCHALIER), Mme LOPES MALTEZ Vera (pouvoir à Mme Floriane SOUTEIRAN), M. BROCHE Nicolas (pouvoir à M. Jean AUBANEL),

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RAYNARD Christiane assistée de Mme BISCARAT Marie-Hélène, DGS.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2021 : à la majorité.

## **Vente de la maison Ollier : compléments aux délibérations 2020-177 et 2021-012 (2021-077)**

A la demande du notaire, rajout du nom de l'acquéreur et de l'autorisation au Maire pour signer l'acte devant Notaire. Acceptée à la majorité. Ne participent pas au vote : M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette n'étant pas d'accord sur la vente de cet immeuble.

## **Avenant numéro 1 à la maîtrise d'œuvre pour la création d'un boulodrome et de 2 terrains de tennis couverts (2021-078)**

M. le Maire et M. CAPIOD exposent que le montant initial des travaux lors de la notification de l'acte d'engagement à l'architecte était de 800 000 € HT ; or depuis le montant total des travaux a connu un supplément de 337 000 € HT, d'où une demande d'augmentation des honoraires. Le taux initial des honoraires était de 9 % du montant des travaux. Après négociations, le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre accepte de passer le taux d'honoraires à 7 % pour le supplément, ce qui porte le montant des honoraires total à 8.41 %. Il est proposé d'accepter cet avenant, ce qui est accepté à l'unanimité.

## **Convention avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB) pour l'autosurveillance des sites de baignade en 2021 (2021-079)**

Adoptée à l'unanimité

## **Inscription de chemins dans le tableau de la voirie communale : impasse des châtaigniers, actuellement chemin privé (2021-080)**

Une demande de riverains du chemin privé dénommé « impasse des châtaigniers » est soumise au Conseil. M. CAPIOD expose que cette demande fait suite à une visite sur le terrain par le Syndicat Départemental d'Energies et à une rencontre avec les propriétaires concernés qui ont adressé un courrier en mairie. Aujourd'hui, ce chemin de 306 mètres environ est en bon état, pour partie en terre battue et pour partie en béton (montée). Dessous se trouvent des réseaux électriques, téléphoniques et d'eau. M. CAPIOD précise qu'il n'y a pas de travaux à faire sur le revêtement actuel et que les pétitionnaires n'en demandent pas.

Avant de passer au vote, M. FROMENT, qui ne connaît pas l'historique, demande quelle est la politique de la commune concernant les demandes de classement par les particuliers. Quel est l'intérêt pour la commune ? La règle commune est que pour l'intégration dans le domaine public, la voirie doit être en état, ce qui permet d'allonger la longueur de la voirie communale. M. FROMENT souhaiterait que des lignes directrices soient fixées.

M. le Maire demande le vote pour intégrer ce chemin en tant que chemin rural communal. Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 voix contre : M. FAUCUIT) le Conseil Municipal accepte.

### **Inscriptions de chemins dans le tableau de classement de la voirie communale : chemins dans la plaine de Chassagnes, actuellement chemins ruraux (2021-081)**

M. le Maire présente le projet de classement de deux chemins ruraux de la plaine de Chassagnes avec une partie privée et donne la parole à Mme RIEU-FROMENTIN. Il s'agit de classer :

\* le **Chemin d'Endieu** (VC 1-section de Chassagnes). Il s'arrête actuellement à l'angle de la parcelle 057 A 1361. Il est proposé de le prolonger jusqu'à l'angle des parcelles 057 A 355-362, sachant qu'une partie est à régulariser foncièrement sur des parcelles privées, pour une longueur de 660 mètres linéaires dont 270 mètres linéaires sur des parcelles privées.

\*le **Chemin du Plôt** (VC 14-section de Chassagnes) à intégrer, pour une longueur de 490 mètres linéaires, de l'angle des parcelles 057 A 843-845 à l'angle des parcelles 057 A 815-818.

\*le **Chemin de Chambe-Lève** (VC 13-section de Chassagnes) à intégrer, pour une longueur de 710 mètres linéaires, de l'angle des parcelles 057 A 890-891 à l'angle des parcelles 057 A 295-296.

M. le Maire propose de voter pour les portions de chemins non classés actuellement et leur intégration dans les chemins ruraux communaux, ce qui est accepté à l'unanimité.

### **Vente d'un chemin rural au quartier du Pradal (2021-082)**

M. CAPIOD présente le dossier de demande d'aliénation d'un chemin rural qui ne dessert que les parcelles appartenant à un même propriétaire ; ce chemin, d'une surface de 140 m<sup>2</sup>, serait cédé au prix de vente de 1€/m<sup>2</sup>. Il conviendrait de procéder à une enquête publique dont les frais seraient supportés par l'acquéreur. Ce chemin rural est inclus entre les parcelles 164 A 66-67-78-79-80-987 appartenant au demandeur. S'il est libre d'accès, il ne dessert aujourd'hui plus d'autres parcelles. N'étant de ce fait plus affecté à l'usage du public, la commune pourrait l'aliéner à l'angle de la parcelle 164 A 80. Après en avoir délibéré, m'aliénation est acceptée à l'unanimité.

### **Ventes de parcelles communales servant de chemin au lieu-dit Les Fumades (2021-083)**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande d'aliénation de parcelles communales, A 996 – 998 – 1000 – 1002. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (Pour : 5 : M. Jean-Marc MICHEL, Mme Cathy ESCHALIER, M. Thierry CAPIOD, M. Gérard GSEGNER (pouvoir à M. Thierry CAPIOD), Mme BONIN Virginie (pouvoir à Mme Cathy ESCHALIER) – Abstentions : 5 : M. Sébastien GADILHE, Mme Floriane SOUTEIRAN, M. Jean AUBANEL, Mme LOPES MALTEZ Véra (pouvoir à Mme Floriane SOUTEIRAN), M. BROCHE Nicolas (pouvoir à Jean AUBANEL) – Contre : 13) **DECIDE** de conserver les parcelles A 996-1000-998-1002 dans le domaine privé de la commune afin de préserver l'accès aux réseaux.

### **Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 concernant les travaux d'enfouissement électriques et téléphoniques au quartier des Armas le Haut (2021-084)**

Adoptée à l'unanimité

### **Création d'un Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) permettant le concours de bénévoles aux service de secours et à ceux chargés de la forêt notamment en matière d'alerte (2021-085)**

M. le Maire fait délibérer sur le principe de la création d'un Comité Communal Feux de Forêts, ce qui est accepté par l'ensemble des membres présents et représentés.

### **Contrat d'apprentissage en ressources humaines dans le cadre de la préparation d'un Master (2021-086)**

Service d'accueil	Fonctions de l'apprentie	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
ADMINISTRATIF	Ressources Humaines	MANAGER DES RESSOURCES HUMAINES	2 ANS

Adopté à l'unanimité

### **Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche (SDIS) afin d'organiser la disponibilité d'employés communaux sapeurs-pompiers volontaires (2021-087)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours la convention de disponibilité pour le développement du volontariat à la caserne des Vans (3 employés concernés).

**Réduction de tarifs d'Occupation du Domaine Public pour les commerçants sédentaires (2021-088)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'une réduction uniforme de 50 % sur les tarifs d'occupation du domaine public pour les commerçants sédentaires.

**Projet d'achat d'un véhicule de service (2021-089)**

M. GADILHE informe le Conseil de la restitution du véhicule navette à la société de leasing suite à la fin du contrat et à la perte d'autonomie du véhicule. Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : Jean-Louis BRUEYRE), le Conseil Municipal décide de l'achat d'un véhicule d'occasion PEUGEOT PARTNER.

**Demande de subvention à l'Agence Régionale de Santé pour implantation de racks à vélos et de défibrillateurs (2021-090)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :  
Sollicite de l'Agence Régionale de Santé une subvention suite au dossier d'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la compétence Santé et Environnement pour l'implantation de 80 racks à vélos (environ 16 000 €) et la pose de 5 défibrillateurs (environ 9 000 euros),

**Décisions modificatives budgétaires (2021-091)**

En fonction des décisions prises au cours de la séance et en accord avec la Trésorerie, les ajustements budgétaires nécessaires sont votés à l'unanimité

**Le Maire, Jean-Marc MICHEL.**



